



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le mercredi 26 avril 2017 à 8h au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Tous les membres présents renoncent à l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. EMBAUCHE – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM
4. FIN D'EMPLOI
5. TRAVAUX HÔTEL DE VILLE
6. INFORMATIQUE – BANQUE D'HEURES

TRANSPORT

7. RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL
8. AIDE FINANCIÈRE ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

DIVERS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 567-2017

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
 Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
 Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. **EMBAUCHE – DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT le départ de madame Alice Riopel, directrice générale et secrétaire –trésorière;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne dispose pas les ressources d'un secrétaire-trésorier, directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que cette situation implique l'embauche d'une ressource externe et temporaire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 568-2017

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal nomme monsieur Réjean Marsolais pour agir à titre de secrétaire-trésorier, directeur général de la municipalité, sur une base intérimaire;

Que monsieur Réjean Marsolais est autorisé à signer tous les documents officiels de la municipalité ainsi que les effets bancaires. Il pourra exécuter sur demande, tout autre service professionnel requis dans le cadre de son mandat.

Que monsieur Réjean Marsolais aura la responsabilité de l'accès l'information, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* [L.R.Q., c. A-2.1].

Que monsieur Réjean Marsolais est autorisé à détenir un code de sécurité ainsi qu'une clé donnant accès aux bâtiments municipaux.

Que monsieur Réjean Marsolais soit nommé administrateur principal aux fins d'utilisation du service *AccèsD Affaires* et à cette fin, qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires.

Que la rémunération annuelle soit établit en fonction du montant apparaissant au budget de l'année 2017, poste de la direction générale (02-130-00-141).

Adopté

4. **FIN D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT le rapport verbal présenté par monsieur Martin Bordeleau, maire;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 569-2017

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme met fin à l'emploi de l'employé numéro 13-0002 en date du 26 avril 2017.

Adopté

5. TRAVAUX HÔTEL DE VILLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 570-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Municipalité de Saint-Côme acquitte la facture présentée par «Les Joints Christian Thériault» au montant de 747,33\$, taxes incluses pour des travaux effectués à l'Hôtel de ville (tirage de joints).

Adopté

6. ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES / RÉ SOPRO INC.

Sujet reporté

Adopté

7. RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 546-2017

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 571-2017

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte la proposition de financement; numéro : 041017-02 de PNC EQUIPT FINANCE selon les conditions suivantes;

Type d'équipement financé:	Niveleuse; renouvellement du bail numéro : 160594000
Montant du financement:	\$68,322.00 avant taxes
Genre du financement;	Crédit-bail
Durée du terme;	24 mois
Type de cédule des versements;	Mensuelle, régulière et consécutive
Montant des versements mensuels;	\$2,941.68 plus taxes
Taux annuel (appr);	3,45% fixe pour la durée du terme Tarification valide pour une période de 30 jours. Les versements se feront via retraits automatiques.
Frais de dossier:	\$300.00 plus taxes

Que monsieur Martin Bordeleau, maire et Réjean Marsolais directeur général et secrétaire-trésorier soient par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme tout document relatif à ce dossier.

Que la résolution numéro 546-2017 soit abrogée pour valoir à toutes fins que de droit

Adopté

8. AIDE FINANCIÈRE ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT l'annonce faite par madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, quant à l'aide financière aux municipalités visant l'entretien du réseau local;

CONSIDÉRANT que les sommes accordées aux municipalités lanaudoises découlent de la «*Réforme Ryan*»;

CONSIDÉRANT que les montants remis aux municipalités sont les mêmes qu'il y a 25 ans;

CONSIDÉRANT que les coûts d'entretien et de réparation des chemins ont augmenté de façon substantielle depuis toutes ces années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le gouvernement du Québec agisse dans ce dossier afin de réviser à la hausse, ces montants qui n'ont pas été indexés depuis toutes ces années;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 572-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme demande expressément au gouvernement du Québec de procéder à une révision des montants remis annuellement aux municipalités depuis 25 ans dans le cadre de la «*Réforme Ryan*».

Que la Municipalité de Saint-Côme demande expressément au gouvernement du Québec de tenir compte des différents éléments mentionnés dans le préambule ci-haut.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière.
- Monsieur André Villeneuve, député de la circonscription de Berthier.
- Monsieur Gaétan Morin, préfet de la MRC de la Matawinie.
- Toutes les municipalités de la MRC de la Matawinie.
- Fédération québécoises des municipalités.

Adopté

DIVERS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 573-2017

Il est présentement 8h15 et les membres du conseil municipal ayant voté :

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais
Directeur général et secrétaire-
trésorier par intérim